

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 4 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26/06/2025, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. GICQUEL Patrick, Maire de la commune.

Présents : GICQUEL Patrick - BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire - MEHAT Marie-Joëlle - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédéric - VOISIN Yoann – BLAIN Sylviane

Absents excusés : GAUTIER Nathalie (pouvoir à GICQUEL Patrick)

Secrétaire de séance : VOISIN Yoann

Vote POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 30-2025

OBJET : Avis de la commune sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par Redon-Agglomération.

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.141-1 et suivants relatifs aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

VU la délibération en date du 26 mai 2025 par laquelle le Conseil Communautaire de Redon-Agglomération a arrêté le projet de SCoT de Redon-Agglomération ;

VU le courrier en date du 11 juin 2025, par lequel Redon-Agglomération a transmis à la commune le projet de SCoT arrêté pour avis dans un délai de trois mois, conformément aux dispositions de l'article R143-4 du Code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que le SCoT constitue un document de planification stratégique qui encadre les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et de préservation de l'environnement ;

CONSIDERANT que la commune a étudié le dossier transmis et a pu formuler ses observations lors de la concertation préalable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable avec réserves sur le projet de SCoT arrêté du territoire de Redon-Agglomération, tel qu'arrêté par délibération du 26 mai 2025
- Formule les observations suivantes :
 - Dans le cadre de la mobilité, prendre en compte le contournement de Redon.
- Demande que ces observations soient prises en compte dans la suite de la procédure, notamment lors de l'enquête publique et de l'approbation du SCoT

Envoyé en préfecture le 05/07/2025

Reçu en préfecture le 05/07/2025

Publié le

ID : 056-215602160-20250704-DEL10JUIL2025-DE

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à Redon-Agglomération et qu'elle soit annexée au dossier du SCoT.

Pour extrait conforme

Le Maire,

GICQUEL Patrick



Le secrétaire

VOISIN Yoann

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Yoann Voisin, the secretary.

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 5 juillet 2025

Et publication le 6 juillet 2025